Service des affaires juridiques de l'UTBM : saj@utbm.fr

Arrêté n° 261101D

Arrêté portant nomination du responsable, par intérim, de la FISA Energie et Génie Électrique de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard

Le directeur

Vu le Code de l'Éducation, et notamment son article L. 712-2 ;
Vu les Statuts de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard ;
Vu le règlement intérieur de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard et notamment son article 16 ;
Vu la réunion exceptionnelle du bureau de pôle Énergie et Informatique en date du 02 novembre 2026 ;
Considérant que les candidats ont été auditionnés et que le bureau de pôle Energie et Informatique a procédé à l'élection du responsable de la FISA Energie et Génie Électrique ;
Considérant que, dans l'attente de la désignation d'un responsable de la formation FISA Énergie et Génie Électrique par le Conseil d'administration du 11 décembre 2026, il y a lieu de pourvoir à son remplacement par intérim afin d'assurer la continuité du service.

Arrête

Article premier : Nomination du responsable de la FISA Energie et Génie Électrique

Dans l'attente de l'approbation de sa nomination par le Conseil d'administration, M. Arnaud GAILLARD est nommé responsable de la formation FISA Énergie et Génie Électrique par intérim à compter de la date à laquelle le présent arrêté devient exécutoire. En cas d'approbation, son mandat s'exercera pour la durée du mandat restant à courir.

Article 2 : Transmission, Publication et Exécution

La directrice générale des services de l'UTBM est chargée de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission au Recteur de région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelier des universités.

Après transmission et notification, le présent arrêté sera publié sur le site internet l'UTBM et sur son portail interne MyUTBM.

Sevenans, le 03 novembre 2026

Le Directeur de l'UTBM,
Abdellatif MIRAOUI